

AR Prefecture

046-214601767-20230124-20230101-DE
Reçu le 06/02/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 07

Votants 10

Absents 05

Date de la convocation :

17 janvier 2023

Date d'affichage :

17 Janvier 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-01-01

Imputation 6232
« Fêtes et Cérémonies »

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 6/2/2023

Et publication ou notification

Du 7/2/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le 24 Janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas Cédric - Mézy Amandine
Absents excusés : Soulié Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric – Serrau Martial a donné pouvoir à Belin Jérôme – Verbiguié Laurie a donné pouvoir à Bouyssou Vanessa – Gallineau Sébastien – Méjecaze Jean Paul -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la nature des dépenses qui seront réglées sur le compte « Fêtes et Cérémonies »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter sur ce compte :

- Vins d'honneurs
- Apéritifs
- Gerbes
- Cadeau de naissance, mariage, décès
- Repas municipaux de travail
- Illumination et achat de sapins pour les fêtes
- Frais liés au jumelage avec Avesnes-le-Comte
- Frais liés au goûter ou cadeaux des aînés
- Cadeaux au Personnel Communal en fin d'année
- Cadeaux aux bénévoles de la bibliothèque
- Manifestations sportives
-

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire
Jacques COLDEFY